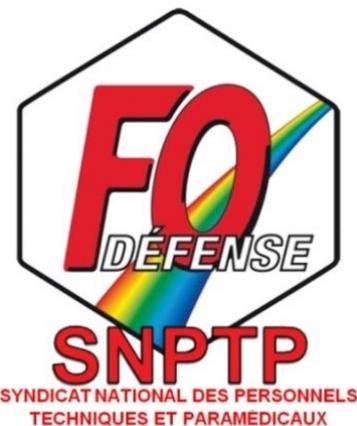




Compte rendu CAPL des AS-ASHQC



Une commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des aides-soignant(e)s et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du Ministère des armées s'est réunie au Centre Ministériel de Gestion de Saint-Germain-en-Laye le 27 septembre 2018, sous la présidence de M. Emmanuel BRIAND, directeur du CMG de Saint-Germain-en-Laye par intérim.

La veille de la CAPL, à la demande de FO Défense, nous avons fait la connaissance du Directeur du CMG.

Début de séance à 9h40, le quorum est atteint.

Ordre du jour

En séance plénière :

- Désignation du secrétaire adjoint.
- Approbation du procès-verbal de la commission précédente : vote favorable à l'unanimité.
- Prolongation de stage (1) : Le directeur nous informe que celle-ci est annulée et que l'agent est titularisé, pour la raison suivante : pas assez de renseignements justifiant la prolongation de stage de l'agent. Vote favorable à l'unanimité.
- Propositions de titularisation (21) : vote favorable à l'unanimité.
- Demandes de disponibilités pour convenances personnelles (3) : vote favorable à l'unanimité.

En séance restreinte :

- Un recours CREP : vote favorable à l'unanimité pour une validation du premier CREP de l'agent, sans modification de l'appréciation de la littérale.
- Avancements au grade d'ASHQC de classe supérieure au titre de l'année 2019 : 32 postes + 3 à la réserve : vote favorable à l'unanimité : 3 voix pour l'administration, 3 voix pour les représentants du personnel.

Des MENTIONS TRES APPUYEES demandées par les représentants du personnel ont toutes été refusées par le directeur ; celles-ci se sont transformées par des MENTIONS SIMPLES et EVOCATIONS.

- Avancements au grade d'AS de classe exceptionnelle au titre de l'année 2019 : 27 postes + 3 à la réserve : vote favorable à l'unanimité : 1 voix pour l'administration, 1 voix pour les représentants du personnel.

Commentaire

Une fois de plus les MENTIONS TRES APPUYEES demandées par les représentants du personnel ont toutes été refusées, de même que les demandes de permutations d'un même établissement... Une réserve a aussi été refusée, tout ceci s'est encore transformé en MENTIONS SIMPLES et EVOCATIONS ! Ce qui donne pour FO : 1 réserve, 4 mentions simples et 1 évocation.

Une fois de plus FO Défense constate que nous sommes brimés concernant ces avancements, alors que la veille le directeur nous a confié qu'il ne s'opposerait pas aux permutations et que tout serait fait en faveur des agents...

L'administration nous mènerait-elle en bateau ?

A ce titre, FO Défense a pris rendez-vous avec la directrice centrale et nous n'excluons pas de refuser de siéger aux prochaines CAP !

Paris, le 29 septembre 2018

